

**DEUXIÈME CONFÉRENCE DES MINISTRES AFRICAINS CHARGÉS DE
L'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ÉTAT CIVIL**

Durban, Afrique du Sud 6-7 Septembre 2012

**Thème « Amélioration de l'infrastructure institutionnelle et humaine de
l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de
l'état civil »**

DECLARATION MINISTERIELLE

Préambule

Nous, Ministres Africains chargés de l'Enregistrement des Faits d'Etat Civil:

1. Avons tenu notre Deuxième Conférence les 6 et 7 Septembre 2012 à Durban, Afrique du Sud sur le thème « *Amélioration de l'infrastructure institutionnelle et humaine de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil* ». Cette Conférence a été conjointement organisée par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union Africaine (CUA), la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud, avec la collaboration du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF en anglais), de l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR en anglais), de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et du Réseau de Métrologie Sanitaire (HMN en anglais).

2. Saisissons cette occasion pour exprimer nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple éthiopien suite au décès de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre Meles Zenawi, dont l'engagement et la passion pour le développement de l'Afrique, a contribué à accorder une place importante aux systèmes CRVS dans l'agenda de développement des pays africains. En outre, exprimons nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple ghanéen suite au décès de Son Excellence le Professeur John Evans Atta Mills, Président de la République du Ghana, pour sa contribution pour le développement de l'Afrique. Nous exprimons également nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple du Malawi suite au décès de Son Excellence Monsieur Binguwa Mutharika, Président de la République du Malawi, pour sa contribution pour le développement de l'Afrique.

3. Accueillons La République du Sud Soudan comme nouveau membre de la Conférence.

4. Rappelons les engagements pris lors de notre première Conférence organisée à Addis-Abeba en Ethiopie au mois d'août 2010, qui a examiné et établi comme priorité l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil dans l'agenda politique régional, et adopté des mesures pour reformer et améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil (CRVS en anglais). A cet égard, nous reconnaissons que le thème de notre deuxième conférence est à la fois opportun et pertinent pour l'atteinte des objectifs de viabilité, de durabilité et d'efficience des systèmes CRVS en Afrique.

5. Notons avec satisfaction la décision No Assembly/AU/DEC.424 du Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Union Africaine avalisant les recommandations de la première Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil sur l'institutionnalisation de cette Conférence biennale comme forum régional régulier de l'Union Africaine pour traiter des questions relatives aux systèmes CRVS.

6. Nous félicitons des progrès et des résultats accomplis par les Etats membres depuis la première Conférence d'août 2010 dans l'amélioration des systèmes CRVS, ainsi que de la contribution des organisations régionales africaines, des différentes organisations du système des Nations Unies et d'autres partenaires au développement

7. Nous félicitons également des efforts continus du secrétariat CRVS, hébergé par la CEA, dans la coordination des interventions régionales et internationales, à travers la création de plateformes régionales telles que le Groupe Technique sur les systèmes CRVS et le forum des parties prenantes.

8. Nous félicitons et apprécions aussi la contribution des Jeunes Statisticiens Africains dans le développement des systèmes CRVS en Afrique, y compris leur participation à cette Conférence.

9. Apprécions la participation et la contribution des organisations non gouvernementales, y compris le rôle du secteur privé dans le développement futur des systèmes CRVS en Afrique.

10. Reconnaissons que l'enregistrement des faits d'état civil est une activité régalienne du gouvernement avec des implications importantes sur la sécurité, les politiques, la gouvernance, la planification et le développement des systèmes de suivi-évaluation au niveau national.

11. Sommes conscients des défis auxquels nos pays continuent de faire face dans le développement des systèmes CRVS, en particulier le « scandale de l'invisibilité », tels que mis en exergue dans le rapport d'évaluation régional produit par le Secrétariat et réitéré par le Président Jacob Zuma dans son allocution.

12. Reconnaissons l'importance des systèmes CRVS dans la promotion de l'agenda de développement en Afrique, y compris dans l'accélération du processus d'intégration régionale, l'atteinte des priorités du NEPAD et les OMD.

13. Prenons note des recommandations du groupe des experts dont la réunion a précédé la présente conférence, visant à relever les défis liés au développement des systèmes CRVS en Afrique.

14. Notons que le défi à relever est de réaffirmer notre engagement et de redoubler d'efforts afin de réformer et améliorer les systèmes CRVS dans nos pays. À cet effet, nous faisons nôtres les recommandations de la réunion du groupe d'experts sur les stratégies visant à améliorer les systèmes CRVS ainsi que le plan à moyen terme APAI-CRVS pour l'amélioration des systèmes CRVS au niveau tant national que régional.

15. À la lumière de ces recommandations, nous prenons les résolutions suivantes:

a. Poursuivre nos efforts pour élaborer des politiques et des stratégies idoines afin de réformer et améliorer nos systèmes CRVS, et les intégrer dans les plans et programmes de développement nationaux, en prenant en compte nos spécificités nationales. À cet effet, nous nous engageons à élaborer d'urgence des plans d'actions nationaux budgétisés sur les systèmes CRVS reflétant les priorités nationales propres à chaque pays, sur la base des évaluations exhaustives à entreprendre, avec le soutien du Secrétariat et des organisations partenaires.

b. Adopter des lois et formuler des politiques qui garantissent l'enregistrement à temps et obligatoire de tous les événements vitaux qui surviennent dans nos pays, ainsi que l'accès équitable aux systèmes CRVS à toutes les personnes, nonobstant leur nationalité ou statut légal. À cet effet, nous nous engageons à poursuivre les efforts dans la révision et la mise à jour de la législation sur l'état civil et de la loi statistique dans nos pays respectifs, en nous conformant aux directives et normes régionales et internationales et en tenant compte de l'évolution des besoins et des innovations.

c. Adopter les technologies appropriées pour accélérer l'enregistrement des faits d'état civil, la gestion des informations d'état civil et assurer leur protection contre les catastrophes naturelles, les guerres civiles, etc.

d. Accorder une plus grande priorité aux systèmes CRVS et assurer une allocation adéquate en ressources humaines et financières pour le fonctionnement quotidien des systèmes CRVS dans nos pays, y compris la mise en œuvre des plans d'actions nationaux en vue d'assurer leur durabilité et leur appropriation par nos pays respectifs.

e. Inviter nos partenaires au développement à poursuivre leur soutien à nos efforts en matière de renforcement des capacités et de mobilisation des ressources et à aligner leur soutien à nos plans nationaux dans le domaine des CRVS, en accord avec les déclarations de Paris, d'Accra et de Busan sur l'efficacité de l'aide et du développement.

f. Inviter Le Groupe Indépendant de la Revue des Experts sur l'Information et la Reddition de Compte sur La Santé des Femmes et des Enfants à participer au Programme APAI-CRVS

g. Établir des mécanismes de coordination de haut niveau impliquant toutes les parties prenantes pour le fonctionnement efficient des systèmes CRVS, et ce en tenant compte de caractère multisectoriel et intégré des services de l'état civil.

h. Assurer la cohérence entre les systèmes d'information et de gestion sanitaires et les systèmes CRVS, et les intégrer dans les stratégies nationales de développement de la statistique.

i. Continuer de renforcer et de faciliter la coordination entre les instituts nationaux de statistique et les structures en charge de l'état civil dans la gestion et le suivi des défis liés aux systèmes CRVS.

j. Développer des systèmes de suivi et d'évaluation axés sur les résultats ainsi que des outils de suivi et de reporting sur les progrès accomplis dans le cadre des systèmes CRVS.

k. Continuer à prendre des mesures visant à améliorer la disponibilité et l'accessibilité des services d'état civil en décentralisant les services au niveau local à travers des structures et réseaux existants, en particulier dans les structures sanitaires.

l. Intensifier les campagnes de sensibilisation en vue d'informer le public sur l'importance et les procédures des systèmes CRVS pour assurer leur bon fonctionnement.

Perspectives

Nous invitons :

16. Les Etats Membres à entreprendre une évaluation approfondie de l'état de leur système d'enregistrement des faits d'état civil et à développer des stratégies et des plans d'actions d'amélioration des systèmes CRVS.

17. Le Secrétariat et les organisations partenaires à continuer à fournir un appui technique aux États membres en vue de renforcer leurs capacités dans la gestion des opérations d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques vitales par des ateliers et des sessions de formation ainsi que par la mise à disposition de directives. À cet égard, nous demandons au Secrétariat de mettre en place un centre régional de connaissances sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques vitales qui favorise la recherche en vue de renforcer les capacités techniques aux niveaux national, sous-régional et régional. Nous demandons également au Secrétariat d'entreprendre la recherche opérationnelle dans le domaine de l'enregistrement des décès et de la certification des causes de décès en Afrique.

18. Les États membres et les partenaires au développement à renforcer les capacités du Secrétariat CRVS en le dotant de ressources adéquates et de personnel approprié pour lui permettre d'accomplir son mandat tel que recommandé par la première conférence ministérielle.

19. Les Ministres africains de la santé à se joindre à nous au regard de l'importance du rôle du secteur de la santé dans la prestation des services relatifs à l'enregistrement des faits d'état civil, ceci dans le but de garantir une approche coordonnée et intégrée afin de répondre aux défis liés à l'amélioration des systèmes CRVS en Afrique.

20. Les universités nationales et les institutions de formation et de recherche régionales appropriées à prendre des mesures en vue de renforcer les connaissances sur l'amélioration de l'enregistrement des décès et leurs causes dans les pays avec l'appui des partenaires au développement.

21. L'Union africaine à allouer des ressources financières et techniques pour soutenir le programme de développement des systèmes CRVS.

Nous réaffirmons :

22. Notre engagement à faire de cette conférence un forum dynamique pour débattre des questions de politiques et de stratégies en vue d'améliorer les systèmes CRVS en Afrique.

23. Notre soutien à la Commission de l'Union Africaine dans l'organisation de ladite Conférence.

Motion de remerciements

Nous remercions Son Excellence le Président Jacob Zuma et le Gouvernement et le peuple de la République Sud-Africaine pour avoir bien voulu accueillir cette conférence, pour l'excellente organisation de notre rencontre ainsi que pour l'hospitalité accordée à toutes les délégations.

Nous remercions également le Premier de la province du KwaZulu-Natal et le Maire de la ville Durban pour l'accueil chaleureux.

Nous exprimons notre profonde gratitude à Son Excellence Monsieur Jacob Zuma, Président de la République Sud-Africaine pour avoir honoré la conférence de sa présence ainsi que pour son discours d'ouverture hautement inspirant.

Nous exprimons également nos sincères félicitations à l'honorable Nkosazana Dlamini-Zuma, Ministre de l'Intérieure de la République d'Afrique du Sud et Présidente élue de la Commission de l'Union africaine, pour l'aptitude avec laquelle elle a présidé notre conférence.

Nous lui exprimons également nos sincères félicitations pour son élection à la tête de la Commission de l'Union africaine et anticipons avec joie notre future collaboration dans la promotion de l'agenda relatif aux systèmes CRVS.

Nous exprimons également nos sincères félicitations à Son Excellence Mr. Birhan Hailu, Ministre de la Justice d'Ethiopie et Président du Bureau sortant de notre Conférence ainsi que tous les membres du Bureau sortant pour leur leadership durant les deux années passées.

Nous remercions, la CEA, la CUA, la BAD, le FNUAP, l'UNICEF, l'UNHCR, l'OMS, le HMN et les autres partenaires pour leurs présentations et l'appui fournis dans la préparation de cette Conférence.

Nous nous réjouissons du fait que notre prochaine conférence sera organisée par le Gouvernement ivoirien en Côte d'Ivoire en Septembre 2014.

Source : www.uneca.org/fr/crmc2